

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 27 avril 2018

N° 2018-215

Convocation du 20 avril 2018

Aujourd'hui vendredi 27 avril 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

### **ETAIENT PRESENTS:**

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

#### **EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT Mme Maribel BERNARD à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU M. Nicolas BRUGERE à Mme Dominique IRIART M. Jean-Louis DAVID à Mme Marie-Hélène VILLANOVE Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Didier CAZABONNE M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH M. Bernard JUNCA à Mme Karine ROUX-LABAT Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET M. Pierre LOTHAIRE à M. Eric MARTIN Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Patrick BOBET M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Marie LEMAIRE

#### PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Christophe DUPRAT à M. Michel DUCHENE à partir de 12h10 Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET à partir de 12h10 M. Jean TOUZEAU à M. Michel HERITIE à partir de 12h20 M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS à partir de 11h30 Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h10 M. Erick AOUIZERATE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h15 M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 11h50

M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 11h15 M. Marik FETOUH à Mme Chantal CHABBAT à partir de 12h32 Mme Florence FORZY-RAFFARD à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 11h00

M. Philippe FRAILE MARTIN à Mme Magali FRONZES de 10h à 11h05

M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE jusqu'à 10h55 M. Benoît RAUTUREAU à M. Daniel HICKEL à partir de 11h20

Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 10h40

M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON à partir de 11h55

M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h50

Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 12h20

#### **EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

LA SEANCE EST OUVERTE



Conseil du 27 avril 2018	Délibération
Direction générale des Finances et de la commande publique	N° 2018-215
Direction ressources et ingénierie financière	

BORDEAUX - SA d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 18 logements collectifs locatifs, rue des Genêts, résidence du Lac, tranche 1 - Emprunts d'un montant total de 1 635 991 euros, de type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Monsieur Patrick BOBET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA d'HLM) DOMOFRANCE a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie de Bordeaux Métropole pour deux emprunts de 543 742 € et 1 092 249 €, de type Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et destinés à financer la charge foncière et l'acquisition, dans le cadre d'une Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA), de 18 logements collectifs locatifs, rue des Genêts, résidence du Lac, tranche 1, à Bordeaux.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

## Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU l'article L 5111-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article 2298 du Code civil,

**VU** la délibération n° 2013/0345 du 31 mai 2013, reçue à la préfecture de la Gironde le 7 juin 2013, relative au nouveau dispositif de garantie des prêts accordés par la caisse des dépôts et consignations,

**VU** la décision de financement n° 201333306300219 du 31 décembre 2013 de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Bordeaux devenue Bordeaux Métropole le 1er janvier 2015,

**VU** le contrat de prêt n° 74067, lignes 5230012 de 543 742 € (PLAI foncier), 5230013 de 1 092 249 € (PLAI), ci-annexé, signé le 23 janvier 2018 par la caisse des dépôts et consignations et le 30 janvier 2018 par la société anonyme d'HLM DOMOFRANCE, emprunteur,

**ENTENDU** le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la demande précitée, formulée par la société anonyme d'HLM DOMOFRANCE, s'inscrit dans le cadre des conditions d'octroi de la garantie métropolitaine définies par la fiche 3 du règlement d'intervention en faveur du logement social approuvée par la délibération n° 2017/838 du 22 décembre 2017 reçue à la préfecture de la Gironde le 22 décembre 2017, et annexée à ladite délibération.

#### DECIDE

Article 1 : d'accorder sa garantie à la société anonyme d'HLM DOMOFRANCE à hauteur de 100 % pour le remboursement du contrat de prêt n° 74067, lignes 5230012 de 543 742 € (PLAI foncier), 5230013 de 1 092 249 € (PLAI), joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération, souscrit par l'emprunteur auprès de la caisse des dépôts et consignations en vue de financer la charge foncière et l'acquisition, dans le cadre d'une Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA), de 18 logements collectifs locatifs, rue des Genêts, résidence du Lac, tranche 1, à Bordeaux, selon les caractéristiques financières des prêts et aux charges et conditions dudit contrat.

Article 2 : d'accorder sa garantie pour la durée totale des prêts jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et portant sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité,

Article 3 : de s'engager au cas où l'organisme susmentionné, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles, à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande du prêteur adressée par lettre-missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4: de s'engager, pendant toute la durée des prêts, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts,

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention de garantie à intervenir avec la société anonyme d'HLM DOMOFRANCE.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre: Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur

GUICHARD, Monsieur PADIE

Ne prend pas part au vote : Madame CHAZAL

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 avril 2018

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 17 MAI 2018	Pour expédition conforme,
	le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 17 MAI 2018	
	Monsieur Patrick BOBET